INNOVATION
Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

Investissements stratégiques, retombées nationales :

rapport annuel 2025-2026



Table des matières

Investir de manière stratégique pour s'assurer de recueillir des bénéfices à l'échelle nationale 3

Saisir qui nous sommes 4

Investir 7

Cultiver les liens 11

Miser sur les GIR pour donner au Canada un plus grand avantage en matière d'innovation 12

Gérer 14

Envisager l'avenir 19

États financiers 20

55, rue Metcalfe, bureau 1100
Ottawa ON K1P 6L5
Téléphone : 613 947-6496
Courriel : info@innovation.ca
ISBN: 978-1-926485-51-5
ISSN: 1712-0608

© Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), 2026

INNOVATION
Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

Ce rapport doit être cité comme suit :
Rapport annuel 2025-2026 de la Fondation canadienne pour l'innovation : Investissements stratégiques, retombées nationales.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Investir de manière stratégique pour s'assurer de recueillir des bénéfices à l'échelle nationale

L'histoire démontre que la recherche a façonné le destin du Canada, soulignant par la même occasion l'intérêt d'investir de façon continue dans les infrastructures nécessaires pour soutenir la recherche et l'innovation de pointe.

L'effet s'est même accentué ces dernières années, à mesure que le besoin de soutenir la recherche de pointe s'est accru et ce, pour répondre à l'évolution rapide des priorités nationales, économiques et mondiales. Nous vivons dans un monde en constante et rapide mutation, dans lequel garder une longueur d'avance sur les technologies émergentes n'est pas un atout, mais un impératif; et dans lequel notre économie dépend entièrement de l'innovation et de notre quête de faire les choses autrement.

Nous nous sommes donc demandé « quelle direction prendre? ». À la suite de séances de planification stratégique auprès de notre conseil d'administration et de notre personnel à l'automne 2025, nous sommes en train d'élaborer la voie à suivre.

La nouvelle phase (ou « FCI 3.0 ») a pour but de renforcer notre adéquation avec les priorités nationales, tout en poursuivant notre engagement envers l'excellence en recherche ainsi que le fait de consolider l'écosystème canadien de la recherche et de l'innovation. Nous y parviendrons en maintenant les investissements dans des infrastructures qui soutiennent la recherche axée sur des missions, en améliorant la capacité des établissements à attirer et à retenir au pays les talents mondiaux, en tirant profit de l'infrastructure existante pour accélérer la commercialisation et la productivité, et en redoublant d'efforts pour faire équipe avec le secteur privé.

L'exercice financier 2025-2026 comprend déjà certaines initiatives en lien avec cette vision renouvelée.

En avril 2025, nous avons présenté notre *Plan de mise en œuvre du cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche* assorti d'un modèle de financement. Ce plan tient compte de ce qu'il faut investir à long terme pour soutenir un tel portefeuille d'installations et ce, tant du point de vue de leurs besoins relatifs aux dépenses de capital qu'à leurs coûts d'exploitation et de maintenance. Ce changement d'approche est crucial à un moment où le milieu de la recherche s'intéresse davantage aux missions de recherche et à leur importance pour le pays.

En mettant à leur disposition des infrastructures de recherche de classe mondiale, la FCI a joué un rôle déterminant pour attirer au Canada et recruter des personnes de beaucoup de talent. Ce rôle a été renforcé par le budget fédéral de novembre 2025, qui a alloué à notre organisme 400 millions de dollars afin de fournir à des chercheuses et chercheurs nouvellement recrutés l'équipement requis pour mener leurs travaux de recherche au Canada. C'est dans ce but précis que nous avons depuis, lancé un premier appel à propositions pour le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada. Dans le cadre de cette initiative, nous travaillons en étroite collaboration avec les trois organismes fédéraux de financement de la recherche.

Enfin, en décembre 2025, notre conseil d'administration approuvait les projets recommandés dans le cadre du concours 2025 du Fonds d'innovation. Celui-ci offrait un nouveau volet de financement pour les plateformes scientifiques — ces carrefours collaboratifs qui donnent aux petites entreprises accès à l'expertise et à l'équipement requis pour passer du développement à la commercialisation — conformément à l'engagement que nous renouvelons envers le secteur privé.

Ces changements se sont produits dans le contexte d'un gouvernement qui croit à l'innovation aussi bien comme moteur de croissance économique que de concrétisation de nos priorités nationales communes.

Malgré l'incertitude, il est clair que la recherche est primordiale pour l'avenir du Canada et que, par nos investissements, nos partenariats et notre orientation stratégique, nous multiplions les retombées nationales.



Sylvain Charbonneau
Président-directeur général



Nancy Déziel
Présidente du conseil d'administration

Saisir qui nous sommes

Notre vision

Un plan stratégique

Notre plan stratégique 2023-2028 repose sur cinq piliers qui sous-tendent notre vision de la recherche canadienne.



Soutenir les activités scientifiques de demain

Établir dès aujourd'hui, les capacités de recherche qui soutiendront les activités scientifiques de demain

Nous sommes déterminés à édifier pour le Canada, un meilleur avenir grâce à la recherche. Pour ce faire, nous investissons dans des installations et de l'équipement qui stimulent la découverte et développent les savoirs; contribuent à former, retenir et recruter une nouvelle génération de personnes de talent; et génèrent des retombées socioéconomiques au profit de la population canadienne.



Édifier des collectivités saines et prospères

Renforcer les liens entre le milieu de la recherche et les collectivités

Les établissements de recherche procurent des avantages matériels et immatériels aux collectivités qui les accueillent. La recherche étant aujourd'hui pertinente à un nombre toujours plus grand de secteurs d'activités socioéconomiques, nos programmes de financement permettent à l'ensemble des membres d'une collectivité de saisir des occasions de contribuer à la recherche et d'en tirer profit. Pour ce faire, nous nous associons à des organismes de divers secteurs dans le but de soutenir la recherche.



Contribuer à un monde durable

Assurer la pérennité aux plans environnemental, social et économique

Nous souhaitons contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies en tirant parti de notre rôle de catalyseur de la recherche. Nous invitons les établissements de recherche à trouver des moyens d'intégrer ces objectifs aux projets que la FCI finance. Et en tant qu'organisme lui-même soucieux de sa propre incidence, nous nous efforcerons également de veiller à la durabilité de nos opérations et de nos activités.



Inspirer la prochaine génération

Promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à la communauté

Dans la mesure où nous savons que les travaux de recherche auxquels participent des personnes issues d'expériences diverses ont de plus grandes retombées, nous incitons les établissements à créer des espaces propices au regroupement et à l'accueil, afin de stimuler les interactions et la compréhension nécessaires à la découverte et à l'innovation. Par ailleurs, nous savons que les investissements dans les installations et l'équipement de recherche sont essentiels au développement d'une nouvelle génération talentueuse. Nous redoublons d'efforts pour soutenir la formation, le recrutement et la rétention du personnel dans le cadre de nos programmes de financement.



Répondre aux besoins de la communauté de la recherche

Optimiser les partenariats et la collaboration entre les établissements

Au Canada et à l'étranger, les progrès de la recherche scientifique sont le fruit des efforts concertés de multiples acteurs des établissements d'enseignement postsecondaires, des secteurs public, privé et à but non lucratif. Afin d'optimiser les retombées du financement public de la recherche, nous continuons à chercher des occasions de collaborer et d'établir des partenariats avec d'autres organismes. Il en résultera des programmes de financement et des politiques qui reflèteront les intentions du Canada en matière de recherche et aideront les établissements de recherche postsecondaires et privés à demeurer concurrentiels sur la scène internationale.

Des valeurs

Nous nous engageons également à être un organisme :

Responsable	Collaboratif	Novateur
À l'externe		
Nous agissons de manière transparente et responsable en évaluant et communiquant les retombées de nos activités et investissements.	Nous sommes axés sur la clientèle en offrant des services efficaces et efficients, et en consultant activement nos parties prenantes.	Nous estimons que l'avenir de la communauté de la recherche du Canada est prometteur. Les investissements de la FCI permettent aux chercheurs et chercheuses de voir grand et de faire une différence pour la société.
À l'interne		
Nous faisons preuve d'objectivité en assurant l'intégrité et l'autonomie de nos processus et décisions.	Nous favorisons le travail d'équipe en encourageant la diversité d'opinions et en comptant sur les compétences et connaissances de nos collègues.	Nous apportons de nouvelles idées dans un milieu de travail qui favorise l'excellence et la créativité.

Des principes : équité, diversité et inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : Nous aspirons à ce que tous les établissements admissibles puissent avoir accès à nos programmes de financement et à l'infrastructure de recherche que la FCI finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : Nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne est rendue dans sa carrière;
- Des particularités propres à un établissement : sa taille, sa nature et son emplacement; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

Inclusion: Nous encourageons une culture de collaboration et de partenariat. Cela signifie que nous reconnaissons la pluralité des personnes, des groupes, des établissements et des nombreux domaines qui contribuent à maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.



Investissements stratégiques, retombées nationales

Les investissements de la FCI dans les infrastructures de recherche de pointe stimulent l'innovation dans des domaines d'une importance capitale pour notre pays. Ils permettent aux chercheurs, chercheuses et aux innovateurs et innovatrices de propulser le secteur industriel vers l'avant, en vue d'agir avec dynamisme et de bâtir un Canada résilient et compétitif.

Suivez les codes QR figurant tout au long de ce rapport annuel pour en savoir davantage.

Évaluer les retombées du financement de la FCI dans les secteurs clés du Canada

Afin de mettre en évidence les retombées du financement de la FCI sur certains des secteurs les plus déterminants pour le Canada au cours des dix dernières années, nous avons évalué le montant total de cet investissement, le nombre de projets financés ainsi que les bénéfices de ces projets, notamment en matière de formation ou de création de nouveaux produits et services. Notre analyse s'appuie sur les données recueillies dans les rapports d'avancement de projets fournis à la FCI par les établissements admissibles à son financement.

Notre mandat

Avec notre mandat audacieux et notre vision stratégique, nous donnons aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

Nous contribuons au financement d'outils, d'équipement et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu de formation exceptionnel pour la nouvelle génération.

Nos objectifs

Nos objectifs sont les suivants :

- Soutenir la croissance économique et la création d'emplois, et favoriser l'amélioration de la qualité de l'environnement et des services de soins de santé grâce à l'innovation;
- Renforcer la capacité du Canada de mener d'importantes activités de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial;
- Accroître les possibilités d'effectuer de la recherche en offrant l'infrastructure de recherche nécessaire à la création d'emplois et au développement de personnel hautement qualifié;
- Favoriser la collaboration et la formation de réseaux productifs entre les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche, les établissements de recherche à but non lucratif et le secteur privé canadiens.

Nos activités

Optimiser les fonds du gouvernement fédéral

La FCI couvre généralement jusqu'à 40 % des coûts relatifs à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les établissements bénéficiaires de ce financement obtiennent les 60 % de fonds de contrepartie des gouvernements provinciaux ou territoriaux, des secteurs public et privé, d'organismes à but non lucratif ou de leurs propres fonds. Ce modèle de financement est unique en son genre et permet d'attirer le cofinancement de partenaires stratégiques et d'optimiser les investissements du gouvernement du Canada dans les infrastructures de recherche.

Ainsi, les investissements du gouvernement du Canada ont permis à la FCI d'allouer près de 11,86 milliards de dollars en contributions financières depuis sa création (telles qu'approuvées par son conseil d'administration). En tenant compte de la formule de financement 40/60 %, cet investissement du gouvernement fédéral représente en réalité un total de 28,14 milliards de dollars en appui aux infrastructures de recherche du Canada*.

Récompenser l'excellence

Nous avons recours à un processus d'évaluation du mérite indépendant, rigoureux et bien établi, qui récompense l'excellence en recherche. Nous nous appuyons sur des spécialistes de partout dans le monde pour évaluer les projets présentés par les établissements canadiens admissibles en fonction de trois grands critères :

- La qualité de la recherche et le besoin de l'infrastructure;
- Le fait de renforcer la capacité d'innovation du pays;
- Les retombées escomptées des travaux de recherche pour le Canada.

Ce processus garantit le fait que ce sont les projets d'infrastructure qui répondent le mieux à ces critères, qui reçoivent du financement.

DEPUIS 1997

Par l'intermédiaire de la FCI, le gouvernement du Canada a investi

11,86 milliards de dollars



dans plus de 14 000 projets d'infrastructure de recherche

de 179 établissements de recherche

situés partout au Canada

au 31 mars 2026

Consultez notre tableau de bord des projets financés pour en savoir plus sur les contributions financières de la FCI.

Investir

Cette année, nous avons lancé le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC), mené à terme le concours 2025 du Fonds d'innovation et livré les autres programmes de financement, notamment le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE), le Fonds des collèges et le Fonds du Nord.

À la fin de l'exercice financier, notre conseil d'administration avait approuvé que la FCI investisse un total de 640,9 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi qu'un montant supplémentaire de 167,69 millions de dollars par le biais du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance de 600 projets.

Contribuer à la sécurité de la recherche

Conformément aux directives et politiques fédérales et à notre plan en matière de sécurité de la recherche, nous nous assurons que les projets qui nous sont soumis s'acquittent de leurs obligations afin d'atténuer les risques, à la fois lorsqu'ils impliquent un partenaire du secteur privé ou qu'ils visent à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles. Ainsi, nous continuons à financer les projets qui comprennent des partenariats de recherche ouverte et collaborative, tout en protégeant les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale.

Voir grand et viser des retombées tangibles : Fonds d'innovation

Le Fonds d'innovation soutient un large éventail de programmes de recherche ou de développement technologique dans tous les domaines : sciences naturelles et génie, santé, sciences sociales, humaines et arts, ainsi que dans des activités de recherche interdisciplinaires. Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé, afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux tels que ceux qui sont au cœur des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies.

En ce qui concerne le concours 2025 du Fonds d'innovation, le conseil d'administration de la FCI a, lors de sa séance de décembre 2025, approuvé le financement de 92 projets menés par 32 établissements à travers tout le Canada. Cet investissement s'élève à 424,7 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi qu'un montant supplémentaire de 127,41 millions de dollars par le biais du FEI pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance. Si l'on ajoute à cela les fonds de contrepartie provenant du secteur privé, des provinces et d'autres partenaires, l'investissement total s'élève à 1,2 milliard de dollars.

En outre, nous avons publié un rapport des résultats du concours 2025 du Fonds d'innovation. Nous y avons analysé la répartition des projets retenus selon le type d'établissement, la région et le domaine de recherche, ainsi



Se nourrir demain grâce à l'agriculture de pointe

Le secteur agricole canadien accroît sa résilience grâce aux travaux de recherche menés dans des installations financées par la FCI.

Les progrès réalisés dans le domaine agroalimentaire, qu'il s'agisse de nouvelles variétés de plantes, de techniques agricoles de précision, d'équipements agricoles innovants ou de procédés de transformation alimentaire efficaces, renforcent les capacités d'un secteur économique crucial. La recherche soutient ainsi une nouvelle génération de personnes qui se consacrent à l'agriculture ou à la pêche en lui permettant d'offrir des aliments frais et nutritifs et d'accéder à de nouveaux marchés.

Découvrez-en plus

que, entre autres, selon le genre, l'appartenance (ou non) aux communautés autochtones ou aux membres de minorités visibles, le fait d'être (ou non) dans une situation de handicap, et le stade de carrière (chercheurs et chercheuses en début de carrière) des personnes participant à ces projets.

Le 13 mars 2026, en collaboration avec le gouvernement du Canada, nous avons tenu une conférence de presse à l'Université de Sherbrooke dans la province du Québec, afin de présenter les résultats du concours 2025. Karim Bardeesy, secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, a fait cette annonce au nom de l'honorable Mélanie Joly, ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec. L'annonce a permis de mettre en avant des projets contribuant à bâtir un Canada plus fort et plus résilient.

Renforcer l'innovation grâce aux partenariats : Fonds des collèges

Le Fonds des collèges vise à financer des projets qui renforcent la capacité des collèges canadiens à faire de la recherche appliquée ou du développement technologique, et à favoriser des partenariats dont découlent des produits, processus ou services qui répondent aux besoins sociaux, commerciaux, sanitaires ou environnementaux d'un secteur industriel ou d'une collectivité du Canada.

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, nous avons soutenu 23 projets d'infrastructure de recherche menés par 18 collèges, cégeps et écoles polytechniques. Nous avons accordé 15,9 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi qu'un montant supplémentaire de 4,77 millions de dollars par le biais du FEI pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance.

Investir dans les priorités des communautés : Fonds du Nord

Le Fonds du Nord donnera aux établissements et aux organismes du Nord du Canada admissibles les moyens financiers nécessaires pour acquérir des infrastructures de recherche leur permettant de mener des projets de recherche répondant aux priorités de leurs régions et de leurs collectivités. Ces projets de recherche seront conçus, montés, dirigés et gérés par des établissements, des chercheurs, des chercheuses et des collectivités du Nord. Nous investirons jusqu'à 25 millions de dollars dans les infrastructures de recherche nordiques jusqu'à l'exercice financier 2029-2030 (cela comprend les coûts d'exploitation et de maintenance connexes pris en charge par le FEI).

Au cours de l'exercice 2025-2026, nous avons reçu deux propositions dans le cadre de ce programme de financement. Cinq millions de dollars ont été attribués à l'une, tandis que la décision concernant l'autre devrait être prise en juin 2026. Nous avons également collaboré avec plusieurs établissements de recherche dont le siège social est situé au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la région désignée des Inuvialuit, au Nunavut, au Nunavik ou au Nunatsiavut afin d'augmenter le nombre d'établissements admissibles au Fonds du Nord. Enfin, nous avons travaillé avec les établissements, les collectivités et d'autres parties prenantes du Nord, afin de créer un comité aviseur du Fonds du Nord qui nous conseillera sur la mise en œuvre et l'évolution de ce programme. La première rencontre de ce comité se tiendra à l'automne 2026.

Attirer et retenir les chercheurs et chercheuses de haut vol : Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada et Fonds des leaders John-R.-Evans

Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Le 9 décembre 2025, le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, un ensemble de programmes visant à attirer au pays des chercheurs et chercheuses de renom de l'étranger, à renforcer le leadership du Canada en matière d'innovation et à améliorer sa compétitivité sur la scène internationale. Son objectif principal est de transformer des découvertes avant-gardistes en solutions, politiques et produits innovants qui profitent à la population canadienne. C'est dans le cadre de cette initiative que nous avons annoncé la mise sur pied du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC).

Le gouvernement du Canada investira jusqu'à 1,7 milliard de dollars sur 12 ans pour l'initiative tout entière et ce, afin d'attirer et de soutenir plus de 1 000 chercheuses et chercheurs étrangers et expatriés de premier plan, dont des francophones. Le recrutement ciblera les personnes faisant progresser la recherche de pointe dans des domaines essentiels ayant des retombées directes sur l'économie et la société, de même que sur la santé de la population canadienne.

Cette initiative comprend :

- 1 milliard de dollars pour un programme de chaires de recherche administré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), et permettra de recruter jusqu'à 100 chercheurs et chercheuses de talent à l'international;
- 400 millions de dollars pour que nous (la FCI) établissions le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC) destiné à financer, le cas échéant, l'infrastructure qui permettra de soutenir les travaux de recherche des chaires de recherche et des chercheurs et chercheuses en début de carrière nouvellement recrutés;
- Les Bourses de formation en recherche Impact+ Canada, gérées par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines,

s'accompagnant d'un investissement de 133,6 millions de dollars sur trois ans pour permettre aux meilleurs doctorants et chercheurs postdoctoraux étrangers de s'installer au Canada;

- 120 millions de dollars pour un programme également administré par le SPIIE, qui s'intitule « Leaders émergents Impact+ Canada » et dont l'objectif est d'attirer des chercheurs et chercheuses en début de carrière vivant présentement à l'étranger.

Les objectifs du FIRIC sont de a) veiller à ce que les titulaires de chaire aient accès à l'équipement et aux installations de recherche de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs en matière de recherche et d'innovation; b) accroître la capacité de recherche du Canada dans les domaines stratégiques prioritaires afin de relever les défis mondiaux et nationaux urgents; c) favoriser la transformation de découvertes révolutionnaires en innovations (produits, idées, politiques, solutions) qui profiteront au Canada et au reste du monde; et d) favoriser, par des mesures incitatives, la création de partenariats transsectoriels, notamment entre les secteurs privé et public, les systèmes de santé et les organismes sans but lucratif afin d'accélérer la mise en application des résultats de la recherche et de renforcer leur adoption et les retombées à long terme.

Le SPIIE financera jusqu'à 100 titulaires de chaire et ces personnes seront sélectionnées en deux cohortes. Par la suite, nous recevrons des propositions de projets d'infrastructure de recherche ainsi que de soutien à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure dont ces chaires auront besoin. Les établissements peuvent demander jusqu'à 6 millions de dollars par proposition et la FCI couvrira les coûts admissibles liés à ces projets. Le premier appel à propositions du FIRIC a été lancé en mars 2026 et les contributions financières devraient commencer à être versées en 2027.

Fonds des leaders John-R.-Evans

Le Fonds des leaders John-R.-Evans (FLJE) reste un outil d'investissement stratégique indispensable, conçu pour aider les établissements à attirer et à retenir les meilleurs chercheurs et chercheuses d'aujourd'hui et de demain, comme il le fait depuis 1998.

Ce programme de financement comprend un volet « Partenariats » qui permet à un établissement de soumettre une proposition de projet d'infrastructure conjointement avec celle d'un programme de subvention de l'un des partenaires de la FCI :

- Le SPIIE dans le cadre des programmes des Chaires de recherche du Canada et des Chaires d'excellence en recherche du Canada;
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cadre de son programme Alliance; et
- Le Conseil de recherches en sciences humaines dans le cadre de ses subventions Savoir et de ses subventions de partenariat.

Au cours de l'exercice 2025-2026, nous avons octroyé 110,21 millions de dollars relativement aux dépenses de capital, ainsi qu'un montant supplémentaire de 33 millions de dollars par le biais du FEI pour couvrir les frais d'exploitation et de maintenance. Cet investissement permet de financer 484 projets d'infrastructure de recherche menés par 58 établissements. Parmi ces projets :

- 413 (97,08 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et 29,06 millions de dollars par l'entremise du FEI) n'étaient affiliés à aucun partenaire;
- 70 (13,09 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et 3,93 millions de dollars par l'entremise du FEI) ont permis de soutenir des Chaires de recherche du Canada;
- 1 (41 781 dollars relativement aux dépenses de capital et 12 534 dollars par l'entremise du FEI) était un partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.



Stimuler l'économie numérique

Grâce aux investissements de la FCI, les chercheurs et chercheuses repoussent les limites du savoir et deviennent des chefs de file mondiaux dans les domaines de l'IA, de l'informatique quantique et de l'innovation numérique, ouvrant ainsi la voie à l'économie de demain.

Le Canada a eu la clairvoyance de renforcer sa capacité et de cultiver ses talents dans le domaine des technologies émergentes. Aujourd'hui, en étudiant les qubits et la dualité onde-particule, et en faisant progresser l'apprentissage profond ainsi que l'exploration de données et leur stockage, les activités de recherche continuent de stimuler la transformation numérique qui bouleverse radicalement notre manière de vivre et de travailler.

Découvrez-en plus



Innover pour défendre notre sécurité nationale et notre souveraineté

Les travaux de recherche menés dans les laboratoires financés par la FCI produisent les technologies de pointe qui nous aideront à répondre à nos besoins croissants en défense.

La sécurité nationale du Canada est tributaire des technologies de pointe qui permettront de réarmer nos forces militaires, de consolider notre capacité de défense et de renforcer notre souveraineté dans l'Arctique. Grâce aux travaux de recherche menés au Canada, qui perfectionnent les drones de surveillance, construisent de nouveaux sous-marins à l'aide de la fabrication additive ou recueillent des renseignements qui nous donnent une longueur d'avance sur les menaces à la cybersécurité, nos espaces terrestres, maritimes, aériens et cybernétiques seront mieux protégés dans un monde de plus en plus divisé.

Découvrez-en plus

Appuyer la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada : Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques (FIRSB) répond aux besoins en infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire et des hôpitaux de recherche, en leur fournissant des installations de bioconfinement, des outils de pointe et des espaces de recherche novateurs.

Au cours de l'exercice 2025-2026, la FCI a octroyé aux projets financés par le biais du FIRSB plus de 85,26 millions de dollars relativement aux dépenses de capital et aux coûts d'exploitation et de maintenance (par l'entremise du FEI).

Par ailleurs, nous avons collaboré avec le gouvernement du Canada et nos partenaires afin de nous assurer que ces projets soient continuellement en accord avec la *Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada*, et nous avons étroitement collaboré avec le SPIIE pour concevoir un processus d'évaluation de mi-parcours prévu pour 2026.

Soutenir les installations de recherche nationales : Fonds des initiatives scientifiques majeures

Le Fonds des initiatives scientifiques majeures (FISM) contribue aux besoins continus d'exploitation et de maintenance des installations de recherche nationales. Le FISM promeut l'administration responsable de ces installations, en veillant à ce qu'elles adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

En mars 2026, nous organisions à Ottawa notre atelier annuel, rassemblant des représentantes et représentants des 19 installations de recherche actuellement financées par le FISM — y compris les six grandes installations de recherche (GIR) du Canada — ainsi que des membres de leurs conseils d'administration, du personnel de leurs établissements administratifs, des partenaires financiers et d'autres parties prenantes clés.

Ils et elles ont échangé de bonnes pratiques en matière de gestion et ont discuté des défis communs ainsi que des plans visant à garantir leur exploitation et leur maintenance de façon optimale. Le programme de cet atelier a permis d'aborder des thèmes clés tels que :

- La souveraineté du pays en matière d'innovation;
- Les moyens de relever les défis mondiaux;
- La lutte contre la désinformation et la méfiance envers la science;
- Les promesses et les pièges de la communication scientifique au grand public.

L'un des moments forts de l'atelier a été une discussion entre le président-directeur général de la FCI et le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Karim Bardeesy, qui a porté sur la vision du Canada en matière de science et de recherche ainsi que sur la possibilité que le gouvernement, le milieu de l'enseignement postsecondaire et le secteur industriel collaborent de manière plus harmonieuse.

Analyser les retombées de nos investissements

Cette année, nous avons également publié un rapport intitulé : Investir produit des résultats. Nous y présentons une analyse des retombées et des réalisations des 16 installations de recherche nationales financées par le FISM au cours du cycle de financement 2017-2023. Ce rapport met notamment en évidence le fait que les investissements de la FCI ont permis de renforcer considérablement les capacités de recherche, de favoriser l'innovation et de trouver des solutions à des problèmes sociétaux. Il démontre également que grâce à la collaboration et à leurs pratiques de gouvernance efficaces, les installations susmentionnées ont grandement contribué à dessiner le paysage de la recherche au Canada et à générer des retombées au profit de l'ensemble de la société.

Cultiver les liens

Consolider nos liens avec la communauté internationale de la recherche

Face à un contexte géopolitique mondial en pleine mutation et au besoin accru de collaborations internationales en sciences, recherche et innovation, nous avons adopté notre première stratégie internationale en 2025-2026 pour :

- Soutenir et rehausser le rôle du Canada dans les politiques et programmes internationaux d'infrastructures de recherche;
- Faciliter des collaborations et partenariats internationaux de recherche dans les établissements canadiens;
- Accroître la capacité des établissements canadiens à participer à des travaux de recherche internationaux.

De plus, nous avons poursuivi nos efforts pour consolider nos liens avec nos parties prenantes internationales, par l'entremise de forums multilatéraux et de relations bilatérales. Nous avons d'ailleurs pris part à des forums mondiaux majeurs, notamment :

- Deux rencontres avec le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche à Cracovie, en Pologne, et à Copenhague, au Danemark;
- La rencontre du Groupe de hauts fonctionnaires sur les infrastructures mondiales de recherche à Vancouver;
- Le Forum Science et technologie dans la société à Kyoto, au Japon.

Nous avons participé au Forum mondial de la science de l'Organisation de coopération et de développement économiques en tant qu'organisme désigné pour représenter le Canada au sein de deux groupes d'expertise : celui sur l'équité, la diversité et l'inclusion dans le personnel de recherche de l'avenir, et celui sur l'écosystème des infrastructures de recherche. Au même titre, nous avons partagé notre expertise dans deux études de ce Forum mondial de la science, l'une sur les conséquences environnementales de la recherche et l'autre sur les moyens d'optimiser la mise en place et le fonctionnement des plateformes scientifiques et des services dans divers contextes de financement national.

Nous avons tenté d'élargir la portée de nos collaborations et partenariats internationaux au profit de la science mondiale et des établissements de recherche canadiens, en travaillant avec nos homologues de la Finlande, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Tchéquie.

Nous avons également mené une mission au Royaume-Uni conjointement avec les responsables des trois organismes fédéraux de financement de la recherche pour rencontrer des partenaires et acteurs clés en science et en recherche.

Enfin, nous avons signé des protocoles d'entente avec des acteurs clés, tels que l'Institut national italien de physique nucléaire; nous avons renouvelé celui que nous avions signé avec l'Agence Universitaire de la Francophonie; et nous travaillons à la conclusion de nouvelles ententes.

Relier la recherche aux entreprises

Le Navigateur d'installations de recherche de la FCI est un puissant outil qui relie des centaines de laboratoires de recherche canadiens à des partenaires du secteur industriel pour leur donner accès à l'expertise et aux capacités requises pour innover.

Cette année, nous avons concentré nos efforts à lancer la prochaine phase du Navigateur, soit la préparation de plans d'actualisation (site Web et expérience de navigation), d'optimisation (contenu et moteur de recherche) et d'évaluation (options assistées par l'IA pour faciliter le repérage d'installations). Cette phase comportera également une réorientation de nos communications stratégiques pour mettre l'accent sur la clientèle du secteur privé.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos activités de sensibilisation lors de rencontres avec des organismes nationaux et provinciaux et de participation à plusieurs congrès. Une entente de collaboration s'est établie avec Investissements Ontario, ce qui accroîtra la visibilité des installations situées dans la province et soutiendra les futures possibilités de partenariats.

Miser sur les GIR pour donner au Canada un plus grand avantage en matière d'innovation

Les grandes installations de recherche (GIR) du Canada sont des moteurs d'innovation. Elles offrent des performances scientifiques de très haut rang, accélèrent les découvertes et le développement technologique, tout en produisant des retombées au profit de la population canadienne.

Le maintien à long terme du portefeuille des GIR du pays constitue un changement d'approche important pour le Canada en matière de financement des installations de recherche. C'est aussi un grand pas en avant, en vue d'accroître la capacité du pays à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale.

Six grandes installations de recherche (GIR) à découvrir



photo : Le Centre canadien de rayonnement synchrotron

Le Centre canadien de rayonnement synchrotron
Ce centre permet, grâce à son synchrotron, d'obtenir des informations détaillées sur les propriétés structurelles et chimiques des matériaux à l'échelle moléculaire, ce qui favorise les progrès dans de nombreux domaines.

Le Réseau de contrôle océanique
Il déploie des systèmes de suivi acoustique et par satellite, de l'équipement de surveillance océanographique, ainsi que des véhicules marins autonomes dans les milieux marins et en eaux douces.



photo : Le Réseau de contrôle océanique



photo : Gérald Darnis-ArcticNet

Le Navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) *Amundsen*
Ce brise-glace offre un accès exceptionnel à l'Arctique, permettant ainsi des travaux de recherche visant à évaluer l'environnement arctique et les effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins.

Les Réseaux océaniques Canada
Ils recueillent des données provenant de plus de 12 000 capteurs installés dans les eaux profondes et côtières ainsi que sur la terre ferme, le long des côtes des océans Pacifique, Atlantique et Arctique canadien.



photo : Les Réseaux océaniques Canada



photo : David Stobbe/USask

L'Organisme de recherche sur les vaccins et les maladies infectieuses
Cette installation de confinement est l'une des plus avancées au monde en matière de biofabrication et de développement de vaccins destinés aux humains et aux animaux.

SNOLAB
Cette installation de recherche sur les astroparticules étudie l'évolution de l'univers, y compris le rôle des neutrinos et de la matière noire.



photo : SNOLAB

Un potentiel unique en son genre à exploiter

Pourquoi les GIR sont-elles exceptionnelles?

- Elles fonctionnent au plus haut niveau scientifique international et ont une capacité exceptionnelle à faire progresser les intérêts scientifiques du Canada, à réaliser de la recherche axée sur des missions prioritaires, à offrir des bénéfices dont la valeur a une portée stratégique nationale, à servir diverses communautés de recherche et à mobiliser des collaboratrices et collaborateurs internationaux;
- Elles sont les plus coûteuses à construire et à exploiter et nécessitent donc du financement à long terme, tant pour les dépenses de capital que les coûts d'exploitation et de maintenance;
- Elles ont été sélectionnées par le gouvernement du Canada pour être gérées comme un portefeuille d'installations plutôt que comme installations distinctes les unes des autres.

Une nouvelle approche de financement à déployer

La valeur et les capacités, mais aussi les besoins sans égal des GIR doivent faire l'objet d'un financement sur mesure. Nous travaillons donc en partenariat avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada et la communauté de la recherche, afin de mettre en œuvre un nouveau cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche qui vise à :

- Coordonner le financement des dépenses de capital et des coûts d'exploitation et de maintenance afin que les GIR demeurent à la fine pointe de la technologie et qu'elles fonctionnement bien;
- Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie afin que les GIR réalisent leur plein potentiel, du début jusqu'à la fin;
- Adopter une approche fondée sur le portefeuille afin de s'assurer que le Canada dispose des moyens dont il a besoin pour demeurer un chef de file dans le domaine de la recherche, et ce, sur de nombreux fronts.

Qu'avons-nous fait en ce sens en 2025-2026?

- En avril 2025, nous avons présenté le plan de mise en œuvre du cadre décisionnel pour les investissements dans les grandes installations de recherche à la ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie;
- Nous avons recueilli de chacune des six GIR une évaluation de l'état de leur installation (conditions et durée de vie utile restante de leurs actifs), ainsi qu'un plan de gestion de leurs actifs et une estimation budgétaire selon trois scénarios. Ces documents fournissent une première indication de leurs besoins et de leurs projets à long terme de manière à constituer une base commune pour pouvoir estimer les ressources nécessaires à leur maintien. Ils ont été examinés par le comité consultatif permanent ayant été assigné à chaque GIR;
- Nous avons créé le Groupe consultatif stratégique sur les installations de recherche nationales. Celui-ci doit fournir des conseils stratégiques indépendants à la FCI et au ministère de l'ISDE concernant le portefeuille des installations de recherche nationales (les GIR mais aussi les autres installations financées par le FISM) et il doit considérer les investissements futurs;
- Nous avons créé un groupe de travail pour bien communiquer tout ce qui concerne les GIR. Il est composé de représentantes et représentants des installations et des établissements, et son but est de favoriser la cohérence et l'efficacité lorsque sont présentés des arguments quant à l'importance nationale des GIR et à leurs retombées à long terme.

Gérer

Faits saillants (en matière d'administration financière au 31 mars 2026)

Depuis 1997 :

12,45 G$*

Montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à verser à la FCI et dont elle a déjà reçu 8,71 milliards. Le solde sera versé au cours des prochaines années, selon les besoins annuels de trésorerie.

11,86 G$*

Total des contributions financières approuvées par le conseil d'administration de la FCI, dont 10,05 milliards de dollars ont été versés aux établissements admissibles. Le solde de 1,81 milliard de dollars sera versé au cours des prochaines années au fur et à mesure que les établissements implémentent un projet financé par la FCI.

28,14 G$*

Investissement total dans les infrastructures de recherche. Ce montant comprend les contributions financières de la FCI (généralement 40 % du coût d'un projet) et celles des établissements et de leurs partenaires (généralement 60 %).

Pour l'exercice financier 2025-2026 :

555,47 M$

Total des déboursés aux établissements admissibles.

567,73 M$

Montant reçu du gouvernement du Canada.

808,6 M$

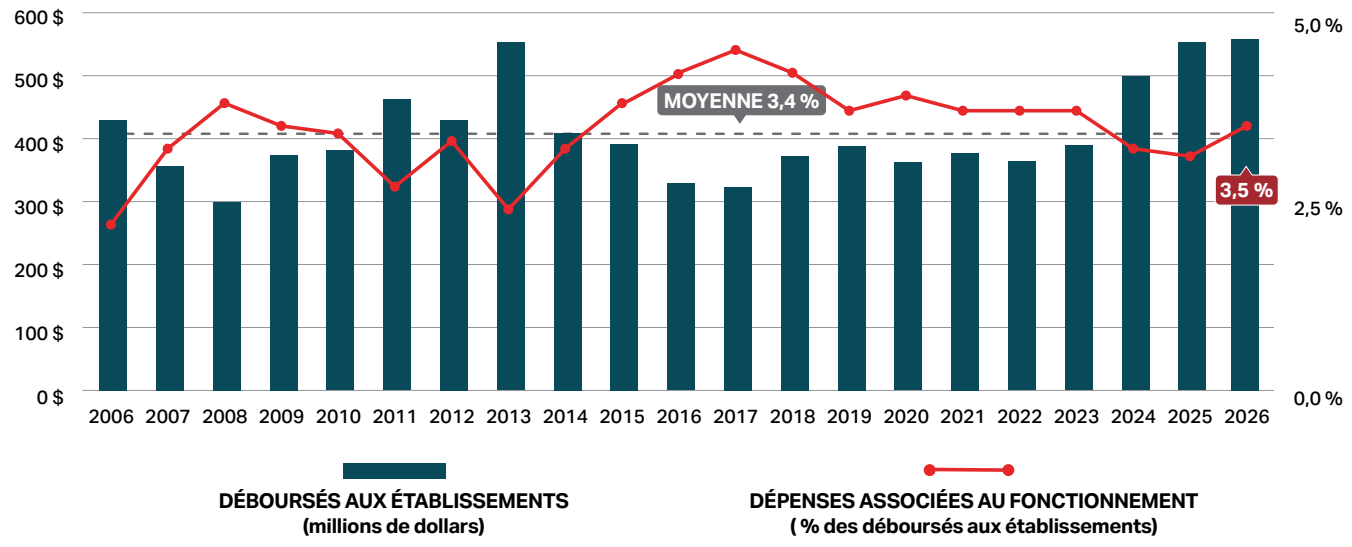
Contributions financières approuvées.

19,17 M$

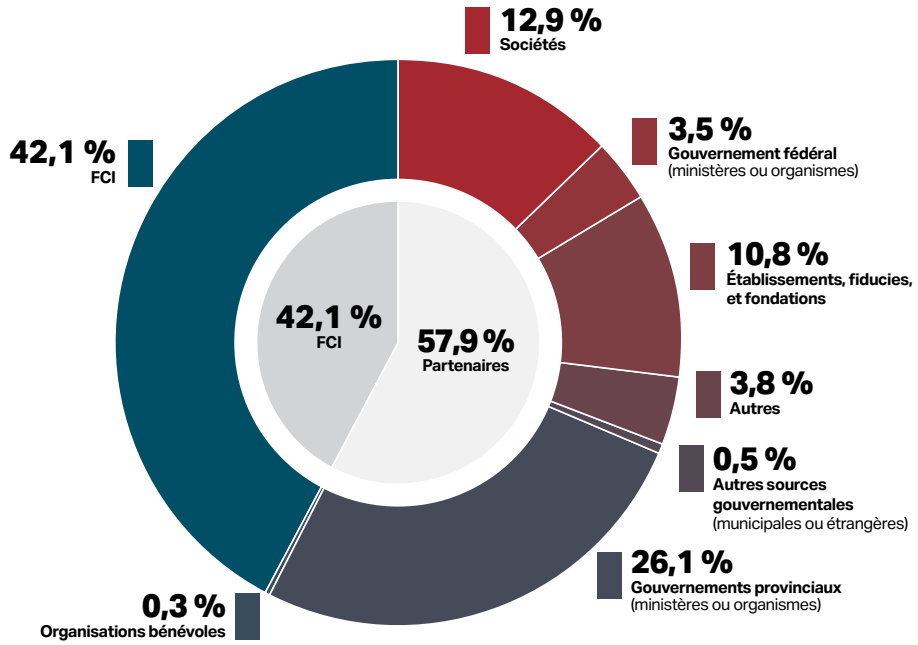
Dépenses associées au fonctionnement de l'organisme.

*La FCI a généré 1,74 milliard de dollars de plus en revenus d'intérêts depuis sa création, dont 1,46 milliard est attribué aux établissements admissibles. Le restant (283,52 millions de dollars) a été utilisé pour payer les charges opérationnelles de la FCI.

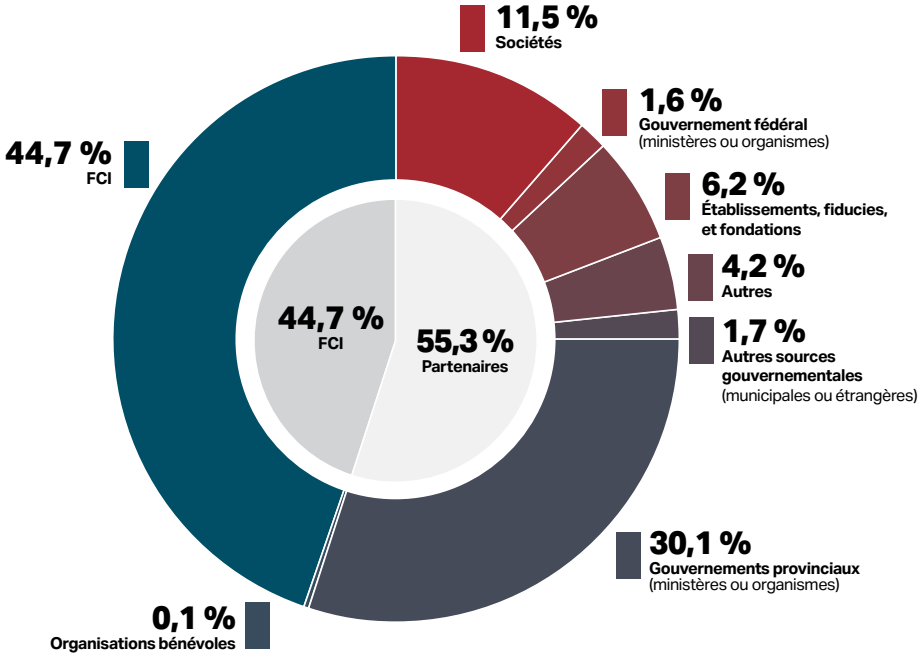
Déboursés annuels aux établissements et dépenses associées au fonctionnement (en pourcentage)



Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 28,14 milliards de dollars (depuis la création de la FCI en 1997)



Contributions de la FCI et d'autres sources de financement vis-à-vis des coûts admissibles pour un total de 1,81 milliard de dollars (durant l'exercice financier 2025-2026)





Exploiter l'avantage énergétique du Canada

Les travaux de recherche menés dans les laboratoires financés par la FCI débouchent sur des solutions énergétiques révolutionnaires qui optimisent la transition énergétique du Canada et assurent notre avenir.

Alors que la demande mondiale en énergie explose et que les tensions géopolitiques menacent les chaînes d'approvisionnement, nous comptons de plus en plus sur des travaux de recherche stratégiques d'une part, pour améliorer les modes d'extraction et de transport des compagnies pétrogazières et d'autre part, pour développer la prochaine génération de technologies énergétiques propres. Ce faisant, nous bâtirons une économie propre et préserverons notre indépendance énergétique et notre compétitivité économique.

Découvrez-en plus

Stratégie et politique d'investissement

Chaque année, nous recevons du gouvernement fédéral les montants nécessaires pour verser aux établissements les contributions financières prévues pour l'année en cours. Le comité des investissements du conseil d'administration de la FCI supervise la gestion de notre portefeuille d'investissements et il a revu la stratégie et la politique d'investissement à l'automne 2025. Nous continuons à nous concentrer sur des placements liquides et maintenons une politique appropriée sur les liquidités.

Activités de suivi

Nous exerçons régulièrement des activités de suivi pour nous assurer que les établissements utilisent les contributions financières conformément aux modalités prévues, ainsi que pour garantir qu'ils mettent en place les processus de gestion et les mesures de contrôle appropriés. Ainsi, nous menons de front les activités suivantes :

- Audits des contributions financières des projets dépassant les 10 millions de dollars, ainsi que des contributions financières d'autres projets selon le degré de risque qu'ils pourraient poser;
- Analyse des rapports financiers pour contrôler les dépenses que fait un établissement par rapport à chacun de ses projets;
- Analyse annuelle des tendances financières de tous les établissements ayant des projets en cours, afin de guider notre approche fondée sur les risques en matière de suivi et administration des contributions financières.

Gouvernance

Conseil d'administration

La FCI est dirigée par un conseil d'administration formé d'au plus treize personnes dont le mandat dure trois ans. Chaque administrateur ou administratrice apporte une perspective et une compréhension du milieu de la recherche ainsi qu'une expertise acquise, soit dans le secteur privé ou institutionnel, soit dans le milieu de l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement du Canada, par décret du gouverneur en conseil, nomme six administrateurs ou administratrices dont la personne qui occupe la présidence. Les autres administrateurs et administratrices sont nommés par les Membres de la FCI.

Voici la liste des administrateurs et administratrices avec les comités auxquels ils siégeaient au 31 mars 2026.

Nancy Déziel*
Présidente du conseil d'administration et membre du comité de la vérification et des finances, du comité de régie et de mise en candidature et du comité des investissements

William Waterman
Vice-président du conseil d'administration, président du comité de la vérification et des finances et président du comité des investissements

Mamdouh Shoukri*
Président du comité de régie et de mise en candidature

Bruce Archibald
Membre du comité de régie et de mise en candidature



Pierre Bilodeau*
Membre du comité de régie et de mise en candidature

Richard Florizone
Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Joelle Foster
Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

François Gros-Louis
Membre du comité de régie et de mise en candidature

Josette-Renée Landry*
Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Ronald Layden*
Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Cathy McIntyre*
Membre du comité de la vérification et des finances et du comité des investissements

Morag Park
Membre du comité de régie et de mise en candidature

Gail Powley
Membre du comité de régie et de mise en candidature

*Nominations du gouverneur en conseil

Membres

Les Membres constituent une entité décisionnelle supérieure qui représente le public canadien et dont relève le conseil d'administration de la FCI. À la suite d'un examen minutieux des candidatures possibles, les Membres désignent leurs remplaçants et remplaçantes pour des mandats de cinq ans.

Les Membres se réunissent une fois par année en juin et sont responsables de la nomination de sept administrateurs et administratrices, de la sélection d'une firme d'audit externe, de l'examen des états financiers audités et de l'approbation du rapport annuel.

Voici la liste des Membres avec le comité auquel ils siégeaient (le cas échéant) au 31 mars 2026.

Sophie Bouffard et **Joanne Gassman**
Co-présidentes des Membres

Lorne Babiuk
Président du comité de régie et de mise en candidature des Membres

Jean-Paul Deveau
Membre du comité de régie et de mise en candidature des Membres

Elizabeth Douville

Janet Ecker

Feridun Hamdullahpur

Alexandra King
Membre du comité de régie et de mise en candidature des Membres

Marilyn Luscombe



Moderniser la productivité grâce à la fabrication de pointe

Le secteur privé s'associe à des laboratoires financés par la FCI afin de faire évoluer le secteur manufacturier.

Des chercheurs et chercheuses développent des technologies de fabrication de pointe révolutionnaires qui automatisent des procédés critiques et modernisent les capacités de production.

Ils et elles s'associent à des entreprises pour déployer et adapter des technologies qui profitent au milieu des affaires. Ce faisant, ils et elles perfectionnent aussi les compétences de leur main-d'œuvre. Le tout renforce la résilience du secteur de la fabrication canadien dans un contexte mondial marqué par une incertitude croissante.

Découvrez-en plus

Erasmus Okine
Membre du comité de régie et de mise en candidature des Membres

Pierre Richard
Membre du comité de régie et de mise en candidature des Membres

Luc Vinet

Rémunération

Rémunération des Membres et du conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices qui choisissent de recevoir une rémunération ont droit à des honoraires annuels de 5 000 dollars. Les personnes qui président les comités reçoivent 7 500 dollars, et la présidente du conseil d'administration, 10 000 dollars. Elles et ils ont aussi droit à une indemnité de 750 dollars pour assister aux séances du conseil d'administration ou aux réunions de l'un des comités. Les Membres n'ont droit à aucune forme de rémunération.

Néanmoins, les Membres, les administrateurs et les administratrices peuvent se faire rembourser tout frais raisonnable déboursé dans le cadre de leurs obligations. En 2025-2026, une rémunération allant de 2 700 à 19 800 dollars a été versée aux administrateurs et administratrices.

Échelle de rémunération du personnel de la FCI

Dirigeantes et dirigeants

Niveau salarial	Rémunération 2025-2026
Présidence-direction générale	Entre 258 000 et 363 600
Vice-présidences	Entre 171 000 et 236 700

Membres du personnel

Niveau salarial pour les rémunérations dépassant 100 000 dollars par année	Rémunération 2025-2026
8	Entre 140 100 et 188 500
7	Entre 129 700 et 174 500
6	Entre 120 200 et 161 600
5	Entre 108 200 et 145 700
4	Entre 88 700 et 119 400

Envisager l'avenir

Nos projets pour 2026-2027

- Entreprendre une étude pour évaluer les retombées socioéconomiques des six Grandes installations de recherche et démontrer la valeur de leur capital économique, social, scientifique et humain à la communauté de la recherche canadienne en particulier et au pays tout entier;
- Réunir le Groupe consultatif stratégique sur les installations de recherche nationales pour une première rencontre;
- Produire des évaluations de mi-mandat et appuyer les comités consultatifs permanents pour encadrer les installations de recherche nationales financées par le Fonds des initiatives scientifiques majeures;
- Examiner la possibilité d'adapter nos programmes aux priorités gouvernementales, comme la Stratégie industrielle de défense, et se préparer à répondre aux occasions quand elles se présentent;
- Adapter à nouveau nos exigences en matière de sécurité de la recherche après consultation de la communauté;
- Accroître nos efforts pour encourager la commercialisation de la recherche;
- Élargir nos partenariats internationaux en fonction des priorités stratégiques du Canada en science, en technologie et en innovation;
- Livrer trois cycles de financement du Fonds des leaders John-R.-Evans et un concours du Fonds des collèges;
- Collaborer avec le SPIIE dans le cadre du programme conjoint « Chaires d'excellence en recherche du Canada – Fonds des leaders John-R.-Evans » 2026;
- Poursuivre l'évaluation de nouvelles propositions soumises au Fonds du Nord et convoquer le comité aviseur du Fonds du Nord à une première réunion;
- Lancer le concours 2027 du Fonds d'innovation;
- Examiner les propositions soumises au Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada correspondant à un maximum de 100 chaires de recherche. Il est prévu que le conseil d'administration de la FCI approuve un premier cycle de financement en mars 2027;
- Assister le SPIIE dans le processus d'évaluation de mi-mandat du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques.



Résoudre la crise du logement abordable au Canada

Grâce aux travaux de recherche menés dans les laboratoires financés par la FCI le secteur de la construction résidentielle canadien est à l'avant-garde des inventions en matière de logement abordable.

Imprimer des maisons en 3D, intégrer la robotique aux chantiers ou exploiter de nouvelles applications liées au bois d'œuvre canadien et aux produits forestiers à faibles émissions pour construire de nouvelles résidences, voilà autant de travaux de recherche qui offrent les solutions dont le Canada a besoin pour bâtir des logements abordables à grande échelle, tout en veillant à ce que nos maisons soient durables, sécuritaires et résistent à l'épreuve du temps.

Découvrez-en plus

Fondation canadienne pour l'innovation

États financiers

31 mars 2026

Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l’auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l’innovation

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la **Fondation canadienne pour l’innovation** [la «Fondation»], qui comprennent l’état de la situation financière au 31 mars 2026, et l’état des résultats et l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Fondation.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa, Canada
Le 16 juin 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Fondation canadienne pour l'innovation

État de la situation financière

Au 31 mars

	2026 $	2025 $
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie *[note 4]*	**67 099 294**	68 364 612
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	**1 171 923**	992 734
Charges payées d'avance	**550 429**	560 570
Immobilisations, montant net *[note 5]*	**888 573**	1 069 694
	69 710 219	70 987 610
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**1 215 819**	1 098 456
Avantage incitatif reporté relatif à un bail *[note 6]*	**204 695**	274 876
	1 420 514	1 373 332
Apports reportés *[note 7]*		
Charges d'exercices futurs	**67 401 132**	68 544 584
Immobilisations	**888 573**	1 069 694
Total du passif	**69 710 219**	70 987 610
Engagements *[note 8]*		
Actif net *[note 9]*		—
	69 710 219	70 987 610

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

Bill Wat
Administrateur

Administrateur

Fondation canadienne pour l'innovation

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2026 $	2025 $
Produits *[note 7]*		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	**555 472 571**	549 642 042
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	**18 818 574**	16 881 403
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	**349 944**	336 362
	574 641 089	566 859 807
Charges		
Subventions aux établissements bénéficiaires	**555 472 571**	549 642 042
Frais généraux et d'administration	**18 818 574**	16 881 403
Amortissement des immobilisations	**349 944**	336 362
	574 641 089	566 859 807
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	**—**	—

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation canadienne pour l'innovation

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2026 $	2025 $
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**349 944**	336 362
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	**(349 944)**	(336 362)
Diminution des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs nette du revenu d'intérêt *[note 7]*	**(568 873 976)**	(559 969 191)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation *[note 11]*	**(121 866)**	147 553
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(568 995 842)**	(559 821 638)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	**(168 823)**	(156 572)
Subventions reçues pour l'achat d'immobilisations	**168 823**	156 572
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**—**	—
Activités de financement		
Subventions reçues *[note 7]*	**567 730 524**	549 054 615
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**567 730 524**	549 054 615
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	**(1 265 318)**	(10 767 023)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**68 364 612**	79 131 635
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**67 099 294**	68 364 612

Voir les notes afférentes aux états financiers

Fondation canadienne pour l’innovation

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

1) Objectif de l’organisme

La Fondation canadienne pour l’innovation [la «FCI»] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d’exécution du budget de 1997* [la «Loi»], le 25 avril 1997, dans le but d’attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d’infrastructures de recherche, en vue d’accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

Les subventions du gouvernement du Canada qui ont été reçues et les revenus de placements y afférents sont administrés et investis en vertu de la Loi et selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution connexes conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada.

La FCI est une entité exonérée d’impôt en vertu du paragraphe 149(1)(I) de la *Loi de l’impôt sur le revenu* (Canada).

2) Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts en espèces et de placements à court terme dont l'échéance est inférieure à 90 jours à compter de la date d'acquisition ou qui peuvent être encaissés sur demande.

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions du gouvernement du Canada et, s’il y a lieu, de dons d’autres provenances.

Les apports grevés d’affectations d’origine externe et les revenus de placements y afférents sont reportés et constatés à titre de produits de l’exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Un montant à recevoir est constaté s’il est possible d’en faire une estimation raisonnable et d’en garantir une réception raisonnable.

Les apports grevés d’affectations d’origine externe afférents à l’acquisition d’immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l’amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d’amortissement des immobilisations correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les déboursés de fonds sont autorisés par la direction et que tous les critères d’admissibilité sont respectés.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Instruments financiers

La FCI comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et autres débiteurs, et les créditeurs et charges à payer au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui se rapproche de la juste valeur compte tenu de leur courte durée jusqu'à l'échéance. Les transactions sont comptabilisées à la date de règlement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et autre matériel	5 ans
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans
Système de gestion des contributions	Entièrement amorti

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et aux montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues périodiquement et, si des ajustements se révèlent nécessaires, ils sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus. Les principales estimations utilisées pour préparer ces états financiers comprennent les hypothèses retenues pour établir la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations et le montant des charges à payer.

3) Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément aux accords de financement et aux ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie et le budget. Les déboursés aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2026, la FCI atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

4) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des instruments financiers suivants :

	2026		2025	
	Juste valeur	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Valeur comptable**
	$	$	$	$
Trésorerie	**67 099 294**	**67 099 294**	68 364 612	68 364 612
Équivalents de trésorerie	**—**	**—**	—	—
	67 099 294	**67 099 294**	68 364 612	68 364 612

Risques de marché

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

La FCI investit dans des titres du marché monétaire et des comptes de dépôt et, à ce titre, le taux d'intérêt ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché [autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt], que ces variations soient provoquées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Au 31 mars 2026, l'ensemble du portefeuille est composé de liquidités. À ce titre, les fluctuations des prix du marché n'auraient aucune incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses instruments financiers, des revenus d'intérêts y afférents et des subventions engagées par le gouvernement qui seront reçues à une date ultérieure. Les échéances des instruments financiers correspondent au calendrier des sorties de trésorerie prévues. Le degré de volatilité est atténué par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. Ainsi, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de prix sont bien gérés.

Les comptes de dépôt sont des comptes à taux d'intérêt progressif qui combinent un taux d'intérêt concurrentiel, la liquidité et la sécurité d'un compte de dépôt simple. Le taux d'intérêt pour ces comptes varie de 2,50 % à 3,10 % [de 3,00 % à 5,35 % en 2025].

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change des devises. La FCI n'est pas exposée à des fluctuations de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et à coût abordable.

La FCI fait correspondre les échéances des instruments financiers au calendrier des sorties de fonds prévues. L'ensemble du portefeuille est composé de liquidités. À ce titre, la liquidité ne présente pas un risque financier important pour la FCI.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également les placements dans l'émetteur le plus important, peu importe la notation, à l'exception de la notation AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 20 % [de 1 % à 20 % en 2025] du portefeuille de placements entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

5) Immobilisations

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2026			2025
	Coût $	**Amortissement cumulé** $	**Valeur comptable nette** $	**Valeur comptable nette** $
Améliorations locatives	**2 344 697**	**1 683 847**	**660 850**	887 428
Mobilier et autre matériel	**834 924**	**825 656**	**9 268**	15 299
Ordinateurs et logiciels	**1 334 813**	**1 116 358**	**218 455**	166 967
Système de gestion des contributions	**6 629 688**	**6 629 688**	**—**	—
	11 144 122	**10 255 549**	**888 573**	1 069 694

Le total du coût et de l'amortissement cumulé lié aux immobilisations en date du 31 mars 2025 s'élevait à 11 083 932 $ et 10 014 238 $ respectivement.

Le système de gestion des contributions a été entièrement amorti le 31 mars 2021. L'entretien courant de ce système est passé en charges.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

6) Avantage incitatif reporté relatif à un bail

En août 2017, la FCI a signé un bail prenant fin le 28 février 2029 pour de nouveaux locaux et a reçu un avantage incitatif. Le bail prévoit 11 mois de loyer de base gratuit totalisant 455 590 $ et sept mois de loyer supplémentaire gratuit totalisant 287 159 $. Le montant total de 742 749 $ a été constaté comme avantage incitatif. L'amortissement de cet avantage incitatif s'échelonne sur une période de 127 mois à partir du 1er août 2018. Au 31 mars 2026, le solde non amorti s'élève à 204 695 $ [274 876 $ en 2025].

7) Apports reportés

La FCI est désormais régie par deux accords de financement et quatre ententes de contribution conclus avec le gouvernement du Canada. En date du 31 mars 2026, le gouvernement du Canada s'était engagé à verser 12,45 milliards de dollars à la FCI. De cette somme, la FCI a déjà reçu 8,71 milliards de dollars. Selon les modalités des accords de financement et des ententes de contribution, sous réserve de l'attribution de crédits parlementaires suffisants, la FCI recevra des paiements tous les ans d'après ses besoins de liquidités prévus pour l'année. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu 567,7 millions de dollars [549,1 millions de dollars en 2025] en vertu de ces accords et de ces ententes.

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions reçues et grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant les revenus de placements, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

	2026 $	**2025** $
Solde au début de l'exercice	**68 544 584**	79 459 160
Plus subventions reçues	**567 730 524**	549 054 615
Plus revenu d'intérêt grevé d'affectations	**5 585 992**	6 710 826
Moins montant constaté à titre de produits	**(574 291 145)**	(566 523 445)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	**(168 823)**	(156 572)
Solde à la fin de l'exercice	**67 401 132**	68 544 584

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2026 $	**2025** $
Solde au début de l'exercice	**1 069 694**	1 249 484
Plus subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	**168 823**	156 572
Moins le montant amorti dans les résultats	**(349 944)**	(336 362)
Solde à la fin de l'exercice	**888 573**	1 069 694

8) Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 808,6 millions de dollars [129,7 millions de dollars en 2025]. Un montant de 555,5 millions de dollars [549,6 millions de dollars en 2025] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Au 31 mars 2026, la FCI avait attribué un montant maximal de 11 856,7 millions de dollars, dont 10 047,9 millions de dollars avaient été versés au 31 mars 2026. À ce jour, la FCI a conclu des ententes reliées à ces subventions pour un montant de 11 129,6 millions de dollars et, par conséquent, avait des obligations contractuelles de 1 081,7 millions de dollars au 31 mars 2026.

La FCI estime que ces montants seront versés comme suit :

	en millions de $
2027	364,5
2028	317,1
2029	203,5
2030	107,7
2031	57,3
2032 et par la suite	31,6
Total des montants estimatifs à verser	1 081,7

En août 2017, la FCI a signé un bail pour des locaux au 55 rue Metcalfe, Ottawa, Ontario pour une période se terminant le 28 février 2029. Le loyer annuel minimum est d'environ 1,1 million de dollars.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2026

9) Apports grevés d'affectations et actif net

Les exigences de la Loi, qui régit la FCI, et les modalités des accords de financement et des ententes de contribution conclus entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur toutes les contributions de la FCI. Les revenus de placements qui seront gagnés sur les subventions reçues du gouvernement du Canada sont également grevés d'affectations. Par conséquent, la totalité des contributions de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

10) Régime de retraite

Les employés de la FCI participent au régime de retraite d'Universités Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life inc. Les cotisations totales au régime s'élèvent à 18 % du salaire des employés, dont 5 % sont versées par l'employé et 13 % par la FCI. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 ont totalisé 1 355 125 $ [1 181 243 $ en 2025] et sont comptabilisées dans les frais généraux et d'administration.

11) État des flux de trésorerie

La variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se compose des éléments suivants :

	2026	**2025**
	$	$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	**(179 189)**	170 616
Charges payées d'avance	**10 141**	(55 348)
Créditeurs et charges à payer	**117 363**	102 466
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	**(70 181)**	(70 181)
	(121 866)	147 553